

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 14 décembre 2022, à 19 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1. Présentation du bilan énergétique des équipements communaux par Energence

2. Extension de l'école maternelle : approbation du projet et demande de subvention

Le Conseil départemental a lancé son dispositif d'accompagnement dénommé « Pacte Finistère 2030 ».

La commune peut solliciter un soutien financier du Département, au titre du volet 1 : Petits projets communaux, pour le projet suivant :

Extension et rénovation de l'école maternelle publique du Lac

Tranche ferme : 564 470.85 € HT

Tranche optionnelle : 124 312.10 € HT

Le début des travaux est envisagé en avril 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Total Dépenses HT : 688 782.95 €

Subventions Etat et Département : 145 000 €

Autofinancement : 543 782.95 €

Approbation unanime.

3. Rénovation de la salle Marcel Bouguen : approbation du projet et demandes de subventions

La commune souhaite procéder à la rénovation énergétique de la salle Marcel Bouguen. Le projet sera composé d'une tranche ferme (qui comprend notamment l'isolation des murs, le changement des huisseries, la mise aux norme PMR des toilettes et le changement du système de chauffage) et d'une tranche optionnelle (travaux de réfection du carrelage). Un bardage bois sera possiblement ajouté à l'avenir.

Le début des travaux est envisagé au deuxième trimestre 2023.

Le plan de financement prévoit :

Dépenses : 732 400 € HT

Subventions Etat et Département : 431 000 € HT

Autofinancement : 301 400 €

Approbation à la majorité (6 contre).

4. Promesse de vente de parcelles situées au sein de l'ilot Jestin à la SCI TY COM'S

Total surface : 318 m². Prix de vente : 100 000 € HT.

Approbation à l'unanimité.

5. Renouvellement d'agrément du Relais Petite Enfance

- Convention avec la Caisse d'allocations familiales. Renouvellement pour 5 ans. Unanimité.
- Convention avec les communes partenaires (Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Plouvien). Unanimité.

6. Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité

A l'unanimité, le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport.

7. Acceptation d'une assurance vie au bénéfice de la commune

Montant estimé : 51 884.80 €. Approbation à l'unanimité.

8. Décisions budgétaires modificatives

- Décision budgétaire modificative n° 3 du budget général. Unanimité (6 abstentions)
- Décision budgétaire modificative n° 2 du budget annexe enfance-jeunesse. Unanimité

9. Tarif de cession de bois

Prix de vente du stère de bois vendu sur pied : 15€. Approbation à l'unanimité.

10. Modification du tableau des effectifs

- Au 1^{er} janvier 2023 : changement de grades pour 2 emplois suite à des mouvements et la suppression d'un emploi vacant.
- Au 1^{er} février 2023 : pérennisation de 3 emplois.

Approbation à la majorité (6 contre)

11. Création d'un emploi d'apprenti

Auxiliaire de puériculture à la crèche pour 16 mois. Approbation à l'unanimité.

12. Indemnisation forfaitaire annuelle de déplacements

Actualisation. Approbation à l'unanimité.

13. Participation assurance prévoyance

Pour pallier la hausse des tarifs d'assurance, augmentation de la participation de la commune à 13 € mensuels par agent. Approbation à l'unanimité.

14. Attribution d'une prime exceptionnelle

Pour pallier l'augmentation du cout de la vie et dans l'attente de la mise en place du régime indemnitaire applicable aux agents (RIFSEEP), versement d'une prime exceptionnelle au prorata du temps de travail. Approbation à l'unanimité.

15. Tarif de mise à disposition de l'Espace Louis Coz

Mise à disposition d'une salle ou d'un bureau de l'espace Louis Coz fixé à 20 € par heure. Unanimité.

16. Acquisition de la parcelle AI 259 située rue des écoles

Surface : 65 m². Prix d'achat : 1 950 €. Approbation à l'unanimité.

17. Cession d'un délaissé de voirie jouxtant la parcelle AB 339 au lieu-dit Kérangal

Cession pour un montant de 1 500 €. Approbation à l'unanimité.

18. Conventions de servitudes pour des ouvrages de distribution publique

- pour des ouvrages de distribution publique d'électricité à Kerjestin-La lande, parcelle YL 13 : unanimité
- pour des ouvrages de distribution publique de gaz au Lieu-dit Croassant Ar Vugale, parcelle YL 55 : unanimité.